

BJ,
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

93-700 DU 29 DECEMBRE 1993
DECRET N° /MFPRA/DEFP/DGCA/SAV.
portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1992 de certains Inspecteurs du Trésor des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Trésor) en tête : KUAKUA-MAKETU (Jean Pierre)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n°71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;
(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 25 Juin 1993

D.G.B.

D.G.C.F.

☐ E C R E T E : .../...

AD

ARTICLE 1er. - Les Inspecteurs du Trésor des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Trésor) dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1992 pour le 5^e échelon de leur grade à deux (2) ans.

- KUAKUA-MAKETU (Jean Pierre)

T.P.G.

- MFINA (Daniel)

T.PR./KINKALA

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo (JORC) et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

BRAZZAVILLE, le 29 Décembre 1993

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes
Administratives,

Jean Prosper K O Y O.

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

AMPLIATIONS:

- JORO.....1
- DGFP/DGCA.....3
- DGFP/BST.....2
- DGB.....3
- DGCF.....3
- T.P.G.....1
- INTERESSES.....2
- DOSSIERS.....6
- SGG/BC.....3/23.-